

## sommaire

### 1) Des moyens confortés pour la réussite de tous

<b>fiche 1</b>	la rentrée 2006 en chiffres.....	p 2 à 3
<b>fiche 2</b>	le Plan d'Evolution des Formations.....	p 4 à 5
<b>fiche 3</b>	l'enseignement des langues vivantes.....	p 6 à 7

### 2) Des moyens accrus pour la réussite des élèves en difficulté

<b>fiche 4</b>	les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) .....	p 8
<b>fiche 5</b>	l'éducation prioritaire .....	p 9
<b>fiche 6</b>	l'accueil des élèves handicapés.....	p 10 à 11

## annexes

- Bloc notes, le magazine de l'académie de Rennes, n°54, décembre 2005.
- Lettre flash "Un nouvel élan pour l'éducation prioritaire", 16 décembre 2005.
- Lettre flash "Un plan en faveur d'une meilleure maîtrise des langues étrangères", 20 octobre 2005.

## 1) Des moyens confortés pour la réussite de tous

### fiche 1 La rentrée 2006 en chiffres

#### 59,7 milliards d'euros pour l'enseignement scolaire en France

La loi de finances pour 2005 consacre **59,7 milliards d'euros** à l'enseignement scolaire, somme en augmentation de **5,5 %**. La réduction des déficits publics et la prise en compte des évolutions démographiques imposent un ajustement de l'emploi public, à la hausse dans le premier degré, à la baisse dans les collèges et lycées. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche répartit les moyens en prenant en compte ces prévisions. Dans un souci d'équité, il se réfère aux caractéristiques territoriales (zones urbaines, zones rurales) et sociales (poids des catégories socio-professionnelles défavorisées, nombre de chômeurs...). Il prend en considération les taux d'encadrement existants, et rééquilibre les dotations de chaque académie.

#### Des effectifs en hausse dans les écoles publiques...

Dans les écoles publiques, l'académie scolarisera à la rentrée prochaine **2 150** élèves de plus que cette année. S'ajoutant aux **11 000** instituteurs et professeurs des écoles, **52** emplois nouveaux nous ont été attribués, permettant de maintenir le taux d'encadrement des élèves à **5,12** enseignants pour **100** élèves, soit **1** enseignant pour **19,53** élèves.

#### ... En baisse dans le second degré public

Dans les collèges et lycées publics, nous perdrons environ **900** élèves (**148 064** élèves au total). En six ans la diminution aura donc dépassé les **7 500**. Le retrait prévu pour la rentrée 2006 est de **- 68 emplois** (**53** titulaires et **15** stagiaires).

#### Des tendances similaires dans l'enseignement privé

Ces tendances démographiques affectent dans les mêmes proportions l'enseignement privé sous contrat. Dans le premier degré, on attend environ **1 200** élèves de plus ; la diminution dépasserait les **650** dans le second degré.

#### L'évolution des effectifs scolaires dans l'académie : prévisions 2006

##### dans le second degré public

- Collèges\* : - 690 élèves (- 0,8 %)
- Lycées : - 307 élèves (- 0,7 %)
- Lycées Pro : + 119 élèves (+ 0,7 %)

##### dans le second degré privé sous contrat

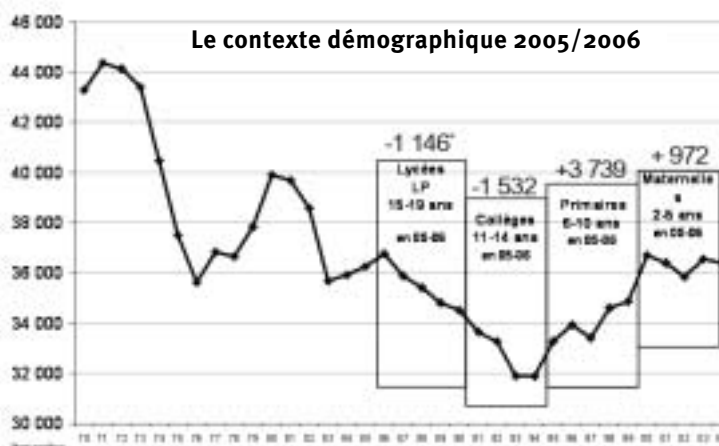
- Collèges\* : - 514 élèves (- 0,8 %)
- Lycées : - 132 élèves (- 0,4 %)
- Lycées Pro : - 9 élèves (- 0,1 %)

\* y compris SEGPA

#### Répartition des 52 nouveaux emplois dans le 1er degré public

• Côtes d'Armor	4
• Finistère	8
• Ille-et-Vilaine	14
• Morbihan	25
• missions académiques	1

**Rentrée 2006 :**  
L'évolution du nombre de contrats pour l'enseignement privé n'est pas connu au 18.01.2006



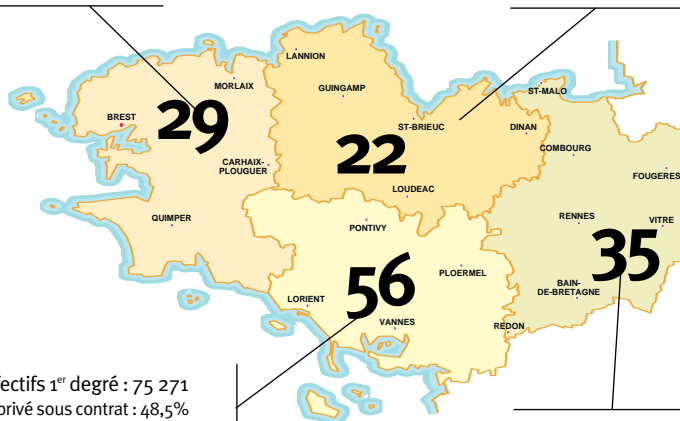
## 1) Des moyens confortés pour la réussite de tous

### fiche 1 La rentrée 2006 en chiffres (suite)

#### Carte départementale des prévisions d'effectifs d'élèves

- effectifs 1<sup>er</sup> degré : 91 560  
% privé sous contrat : 36,7%
- effectifs 2<sup>nd</sup> degré : 71 982  
% privé sous contrat : 42%

- effectifs 1<sup>er</sup> degré : 58 915  
% privé sous contrat : 31,2%
- effectifs 2<sup>nd</sup> degré : 44 377  
% privé sous contrat : 34,9%



- effectifs 1<sup>er</sup> degré : 75 271  
% privé sous contrat : 48,5%
- effectifs 2<sup>nd</sup> degré : 56 633  
% privé sous contrat : 48,5%

- effectifs 1<sup>er</sup> degré : 104 261  
% privé sous contrat : 38,5%
- effectifs 2<sup>nd</sup> degré : 80 758  
% privé sous contrat : 40,2%

#### total académie

- effectifs 1<sup>er</sup> degré : 330 007  
% privé sous contrat : 39%
- effectifs 2<sup>nd</sup> degré : 253 751  
% privé sous contrat : 41,6%

#### 61 199 heures supplémentaires pour les remplacements de courte durée

...par des enseignants de l'établissement, seront financées dans l'académie. Le budget national s'élève à 46 millions d'euros pour financer 1,78 million d'heures réparties au prorata des besoins d'enseignement de chaque académie.

#### Infirmières

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'école, une mesure de création de 300 emplois d'infirmière est inscrite au projet de loi de finances 2006 dans le programme "Vie de l'élève". L'académie de Rennes bénéficiera pour sa part de **6 nouveaux emplois d'infirmière** à la rentrée 2006.

Les emplois créés doivent permettre d'améliorer les conditions de soin, d'écoute et d'assistance de l'ensemble de la population scolaire. D'autre part, l'accent est mis en particulier sur l'effort en faveur des jeunes scolarisés dans des secteurs géographiques confrontés à un contexte socio-économique difficile.

## fiche 2 le Plan d'Évolution des Formations

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 affirme l'ambition d'assurer pour l'ensemble du territoire, l'égalité d'accès de tous les jeunes français au service public d'éducation, amélioré grâce à **une gestion de proximité**. Cela concerne en particulier la planification des formations.

Comme en 2005, la préparation de la rentrée 2006 s'inscrit dans **la phase transitoire** précédant la finalisation de la Stratégie Régionale Emploi Formation (SREF) pour la Bretagne. Pendant cette période, la région Bretagne et l'académie de Rennes collaborent étroitement, afin d'adapter le dispositif de **formation professionnelle initiale** aux évolutions sociales et économiques et de répondre aux aspirations des jeunes.

La rentrée a marqué un tournant pour la **formation professionnelle initiale** sous statut scolaire : **la baisse importante et constante** que connaissaient les lycées professionnels publics et privés sous contrat depuis plusieurs années (-5% en moyenne chaque année, soit 6 800 élèves de moins de 2000 à 2004), **s'est très fortement ralentie** (-1.8% à la rentrée 2005) malgré la baisse démographique tendancielle des 15-19 ans.

On mesure ainsi les résultats de la politique menée au cours des dernières années qui visait à moderniser l'offre de formation et à la rendre plus lisible et plus cohérente.

### La rentrée 2006 dans l'enseignement professionnel et technologique

Le plan académique d'évolution des formations pour 2006 s'inscrit dans la continuité des orientations poursuivies depuis quatre ans :

- Préserver un **maillage** équilibré du territoire
- Permettre à tous les élèves l'accès à une qualification et une **insertion professionnelle** réussie
- Intégrer l'évolution des métiers et des **besoins économiques**
- Accroître le niveau de **qualification**.

Le nombre d'élèves accueillis dans les deux réseaux devrait en conséquence augmenter légèrement.

### Les principales mesures

Dans chaque bassin d'animation de la politique éducative, un projet d'évolution des formations a été élaboré après concertation avec les inspecteurs d'académie, les chefs d'établissement, les services de l'orientation, les inspecteurs pédagogiques. Les propositions d'ouverture, de fermeture ou de transfert de sections ou filières seront soumises à concertation dans les établissements, en groupe de travail paritaire, au conseil académique de l'éducation nationale (CAEN), au comité technique paritaire académique (CTPA). Dans l'attente de la SREF, aucune mesure structurelle forte n'est envisagée (à l'exception du lycée de Josselin), il s'agit essentiellement de développer les filières porteuses telles que les formations dans le domaine des services aux personnes et d'accompagner la rénovation des diplômes professionnels.

Le plan d'évolution des formations se traduit cette année par **18 fermetures** de sections à faibles effectifs et par **l'ouverture de 43,5 sections nouvelles**.

## 1) Des moyens confortés pour la réussite de tous

### fiche 2 le Plan d'Evolution des Formations (suite)

#### Découverte professionnelle :

Les classes de 3<sup>e</sup> TOP (technologiques à option professionnelle) implantées en lycée professionnel seront toutes transformées en 3<sup>e</sup> DP6 (découverte professionnelle module 6 heures) dont le contenu de formation est plus proche de celui des 3<sup>e</sup> générales de collège. Neuf divisions supplémentaires seront créées.

#### Secteur sanitaire et social, services aux personnes :

Le programme de développement de ces formations entamé en 2005 se poursuit par la création de sections nouvelles (9) et l'augmentation des capacités d'accueil de sections existantes (4 divisions), dans une logique de pôles de formation bien identifiés. Les perspectives pour 2007 sont tracées pour quelques établissements.

#### Secteur industriel et bâtiment :

Trois baccalauréats professionnels nouvellement créés sont ouverts en 2006 ou programmés pour 2007 : technicien constructeur bois, microtechniques, enseigne signalétique.

Au total, plus de 800 places créées en enseignement professionnel et technologique

### Formations professionnelles et technologiques initiales : les ouvertures/fermetures à la rentrée 2006

niveau de formation	public		privé	
	ouvertures	fermetures	ouvertures	fermetures
3 <sup>e</sup> découverte pro	4	1	6	-
CAP	2	1	2	-
BEP	5	4	3	3,5
Bac Pro et Technicien	8,5	0,5	4	1,5
MC et DPAS	3	1	3	1
1 <sup>ère</sup> STI	-	1	-	0,5
BTS	2	2	1	1
	<b>24,5</b>	<b>10,5</b>	<b>19</b>	<b>7,5</b>

## 1) Des moyens confortés pour la réussite de tous

### fiche 3 l'enseignement des langues vivantes

Toutes les mesures prises s'inscrivent dans une stratégie cohérente visant à développer la maîtrise pratique des langues chez les élèves, contribuant ainsi à rattraper le retard pris par notre pays.

#### A l'école

Une nouvelle donne : commencer l'apprentissage des langues plus tôt et le poursuivre. Depuis la rentrée 2005, tous les élèves arrivant en sixième continuent l'apprentissage de la langue vivante étudiée à l'école primaire.

#### Au collège

Plus de 160 sixièmes à deux langues pour préserver la diversité des langues. Au total, dans les collèges publics, ce sont 112 sixièmes à deux langues qui sont offertes aux élèves, dont 105 contribuent à consolider l'offre de l'allemand.

Dans les collèges privés, 49 sixièmes à deux langues sont offertes aux élèves.

**A la rentrée 2006, les nouveaux programmes de langues étrangères** du collège conçus selon le cadre européen commun de référence entreront en vigueur.

(cf lettre Flash "Un plan en faveur d'une meilleure maîtrise des langues étrangères" - annexe)

#### Au lycée, en terminale technologique et professionnelle : allègement des effectifs

Au lycée, l'enseignement de la première langue vivante étrangère en classe terminale des séries générales est organisé en groupes allégés pour l'ensemble de l'horaire dû aux élèves. A la **rentrée 2006**, ce programme d'allègement se poursuivra dans les **séries technologiques et professionnelles**. Cette organisation favorise un travail plus intensif en expression et en compréhension orales. Les assistants étrangers de langues présents dans les lycées sont prioritairement affectés à la mise en oeuvre de cours de conversation organisés sous l'autorité des professeurs.

#### L'enseignement du breton

Dans le 1<sup>er</sup> degré, cet enseignement concerne 8436 élèves dans le bilingue (enseignement public, enseignement privé catholique et diwan).

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, cet enseignement concerne 6640 élèves dont 1502 en bilingue. L'objectif poursuivi est d'augmenter les effectifs scolarisés dans l'enseignement bilingue comme le prévoit la convention additionnelle au contrat de plan et de parvenir à la parité horaire. Ceci explique le développement d'une logique de pôles. Dans l'enseignement public 71 professeurs consacrent tout ou partie de leur temps à l'enseignement du breton (soit 60 ETP), dans l'enseignement privé (catholique et associatif diwan) cela représente 72 professeurs, soit 60 pour l'enseignement privé catholique et 12 pour l'enseignement associatif diwan.

#### langues régionales année scolaire 2005/2006

##### ● Bilinguisme breton-français : 9938 élèves

Second degré : 1502	Premier degré : 8436
- Public : 443	- Public : 3242
- Privé : 274	- Privé : 3303
- Diwan : 785	- Diwan : 1892

##### ● Breton optionnel : 5138 ● Gallo

- Public : 3357	- 601 élèves dans le second degré public
- Privé : 1781	

**112 sixièmes à deux langues dans le public (2005/2006)**

- 41 "allemand + anglais"
- 64 "anglais + allemand"
- 1 "anglais + chinois"
- 2 "anglais + russe"
- 4 "espagnol + anglais"

**49 sixièmes à deux langues dans le privé (2005/2006)**

- 15 "allemand + anglais"
- 21 "anglais + allemand"
- 12 "anglais + espagnol"
- 1 "espagnol + anglais"

**fiche 3** l'enseignement des langues vivantes (suite)

**Des points forts dans l'enseignement des langues dans l'académie**

**Sections européennes et de langues orientales**

Une nouvelle relance des sections européennes et de langues orientales :  
264 sections européennes et de langues orientales sont réparties dans les 588 établissements de second degré, publics et privés, ce qui situe l'académie aux tous premiers rangs dans le pays.

D'autres sections sont en projet pour la rentrée 2006 dans les filières professionnelles et technologiques. L'enseignement des disciplines technologiques et professionnelles est assuré en langue étrangère.

Une charte qualité permet de s'assurer de l'excellence des formations.

**Une section internationale britannique**

La section anglo-américaine ouverte au lycée **Ile de France** à Rennes, **labellisée section internationale, doublera sa capacité d'accueil en septembre 2006**, en s'ouvrant en particulier aux élèves de la section anglophone du collège Malifeu à Rennes.

Cette section permettra d'obtenir l'option internationale au baccalauréat (OIB) en 2008.

**Un pôle ibérique en plein essor**

Au lycée Amiral Ronarc'h à Brest, le site d'études ibériques, inauguré en 2004, doit obtenir le label section internationale hispanique en 2007.

**Le chinois dans l'académie**

L'enseignement du chinois est développé dans les quatre départements avec l'ouverture de **sept nouveaux sites**.

**la carte du chinois dans l'académie de Rennes à la rentrée 2006**

• **Côtes d'Armor**

- Saint-Brieuc, collège Le Braz : ouverture d'une 6<sup>e</sup> bilangue
- Saint-Brieuc, lycée Ernest Renan : LV3

• **Finistère**

- Brest, collège Harteloire : LV2 ; lycée de l'Harteloire : LV3
- Brest, lycée de l'Estran-Fénelon : LV3

• **Ille et Vilaine**

- Rappel : Rennes, collège Anne de Bretagne : ouverture effective de la section de langue orientale en 4<sup>e</sup>
- Rennes, lycée Chateaubriand : classes préparatoires aux grandes écoles

• **Morbihan**

- Lorient, collège Saint-Louis / collège La Retraite : LV2 (1 seul groupe-classe)
- Lorient, collège Kerolay : LV2

**2005-2006**  
**264 sections européennes et de langues orientales**

- 56 en allemand
- 150 en anglais (+ 8 en 2005)
- 1 en chinois
- 55 en espagnol (+ 2 en 2005)
- 2 en italien

**Voir aussi la lettre Flash** "un plan en faveur d'une meilleure maîtrise des langues étrangères" d'octobre 2005 en annexe.

**fiche 4** les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

**PPRE et loi d'orientation**

Le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) est un des éléments importants de la nouvelle loi d'orientation. Il vise à apporter une **réponse personnalisée face aux difficultés rencontrées par les élèves** – et ce tout au long de la scolarité obligatoire : il concerne donc aussi bien le **premier degré** (école élémentaire) que le **second degré** (collège).

Il s'agit, en référence à l'acquisition du socle commun des compétences et connaissances, dont le contenu sera prochainement défini, de mettre en place un **dispositif souple**, à l'initiative du conseil des maîtres pour le premier degré ou du conseil de classe pour le second degré, dès lors que des problèmes lourds sont constatés. Des **évaluations nationales** - jusque là en CE2 et en 6<sup>e</sup>, à partir de l'an prochain **en CE1 et en 6<sup>e</sup>** - viennent faciliter l'établissement d'un **diagnostic individuel**.

Pour que ce dispositif puisse aboutir, il importe que **l'élève lui-même et ses parents** y soient associés : une information doit leur être fournie sur les objectifs à atteindre et les échéances fixées. Cela suppose qu'un document soit formalisé, communiqué et expliqué.

Les domaines concernés renvoient aux **apprentissages fondamentaux**, ce qui conduit à centrer le PPRE sur le français et les mathématiques (école et collège), ainsi que la langue vivante (collège). Mais il va de soi que toutes les disciplines enseignées ont un rôle à jouer et que l'approche ne peut être exclusivement disciplinaire : ce qui touche à la **dimension éducative** ou à la **motivation** doit être pris en compte.

**Les PPRE dans l'académie de Rennes.**

À l'échelon académique, les PPRE trouvent toute leur place dans la priorité individualisation du projet académique : ils supposent, tout à la fois, le **développement de pratiques personnalisées** et une **attention particulière portée à l'évaluation**. À cet égard, les efforts consentis depuis plusieurs années pour trouver **d'autres réponses que le seul redoublement** pour traiter des difficultés constatées au sein de la scolarité obligatoire trouvent dans le **PPRE un outil privilégié**. Des résultats significatifs ont déjà été obtenus et c'est cette dynamique autour des pratiques pédagogiques personnalisées qu'il y a lieu de poursuivre et d'amplifier, un avis récent du Haut Conseil de l'évaluation de l'école ayant, au demeurant, indiqué que le redoublement ne favorisait pas la réussite des élèves dans la scolarité obligatoire.

L'année scolaire 2005-2006 est marquée par des expérimentations à l'école et au collège (la classe de 6<sup>e</sup> étant plus particulièrement concernée), expérimentations conduites sous l'autorité des IA-DSDEN dans les quatre départements. Parallèlement, 3 journées de réflexion sont mises en place pour les collèges à l'échelon académique : au terme de ces trois journées, des démarches et des outils seront mis à la disposition de tous.

À la **rentrée 2006** il conviendra, à partir d'une analyse précise des expérimentations réalisées, de passer à la **généralisation d'une démarche qui s'inscrit dans la volonté d'assurer la réussite de tous**. Cela suppose une mobilisation et une mise en cohérence des moyens d'aide prévus pour l'école comme pour le collège (réseaux d'aide dans le premier degré, accompagnement du travail personnel en 6<sup>e</sup>, par exemple).

fiche 5 l'éducation prioritaire

**Aujourd'hui, on donne trop peu, à trop de monde. L'objectif est d'attribuer des moyens plus importants aux établissements les plus en difficulté.**

**EP1, EP 2, EP3**

• quatre critères nationaux pour le "niveau 1" de l'Education prioritaire :

- situation sociale des familles (plus de deux tiers de catégories socio-professionnelles défavorisées),
- part d'élèves ayant un retard supérieur à deux ans à l'entrée au collège,
- évaluation des résultats à l'entrée en 6<sup>e</sup>,
- nombre d'élèves non francophones.

• **niveau 2** : zones urbaines moins sensibles, bénéficiant d'une plus grande mixité sociale (ces établissements continueront de recevoir les moyens actuels).

• **niveau 3** : établissements appelés à sortir en trois ans du dispositif de l'éducation prioritaire.

(cf lettre Flash Education prioritaire en annexe)

Une nouvelle logique gouverne la relance de l'éducation prioritaire. Plutôt que de s'attacher à la notion de zone, l'effort sera porté sur les établissements scolaires où se concentrent les difficultés scolaires et sociales.

Au niveau national, environ 220 collèges "Ambition réussite" et "réseaux réussites" seront choisis, sur la base de critères précis. Au 18 janvier 2006, les collèges retenus dans notre académie ne sont pas encore connus.

**Les collèges "Ambition réussite"**

Le collège devient l'unité de référence du "réseau de réussite" qu'il crée avec les écoles de son secteur. L'objectif prioritaire est l'acquisition par tous les élèves des connaissances et compétences du socle commun, en atténuant la rupture entre l'école et le collège.

La politique éducative de ces établissements portera sur la **réduction des inégalités culturelles** (augmentation de l'attribution de bourses au mérite, encadrement des élèves par des étudiants), sur **l'augmentation de l'implication des parents**, sur la **formation des enseignants** à des compétences particulières...

Le réseau de réussite est aussi un réseau de professionnels de l'éducation nationale qui mettent en commun leurs ressources et compétences au service de la réussite des élèves. Le réseau est animé par un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré, le chef d'établissement et un coordonnateur.

**Les moyens accordés**

Au niveau national, 1000 enseignants expérimentés supplémentaires sont affectés dans ces réseaux et établissements. **Notre académie comptera 6 enseignants dans ce cadre.**

Ces enseignants, recrutés sur profil, ont vocation à intervenir aussi bien au collège que dans les écoles du réseau de réussite. Ils accompagneront les élèves dans le cadre des PPRE (voir fiche n°4) et participeront à la formation des jeunes enseignants.

De la même manière, 3 000 assistants pédagogiques (des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement) renforceront les équipes des collèges "ambition réussite" pour assurer notamment l'aide aux devoirs et faire du soutien scolaire. **Dans l'académie, 18 assistants pédagogiques (à mi-temps, soit 9 ETP)** seront affectés dans ces établissements

Par ailleurs, les collèges "ambitions réussite" disposeront d'une **infirmière scolaire**. Notre académie, qui accueillera 6 nouvelles infirmières à la rentrée 2006 pourra affecter une partie de ces moyens supplémentaires dans ces établissements.

**Plus d'autonomie et d'évaluation**

Ces collèges "ambition réussite" feront l'objet d'une **contractualisation pour quatre à cinq ans avec l'inspecteur d'académie**. Cette contractualisation portera sur le projet pédagogique et les objectifs à atteindre.

L'expérimentation y sera encouragée, et les équipes auront pour cela une grande latitude. Corollaire indispensable, une évaluation régulière des résultats sera menée. Elle se fondera sur la réussite scolaire : la maîtrise de la lecture, la progression dans l'acquisition du socle commun, l'amélioration des résultats aux évaluations nationales et au diplôme national du brevet, le respect du règlement de l'établissement.

**Pour les collèges "Ambition réussite" de l'académie**

- 6 nouveaux enseignants
- 18 assistants pédagogiques (9 ETP)
- 2 infirmières

**fiche 6** l'accueil des élèves handicapés

**Contexte**

Les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés menées par le ministère de l'Éducation nationale sont renforcées par **la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**.

La loi conforte le principe d'un accès de droit des élèves handicapés à l'éducation ainsi que la responsabilité du système éducatif comme garant de la continuité du parcours de formation de chacun.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont créées progressivement les nouvelles instances : maisons départementales des personnes handicapées, commissions des droits et de l'autonomie, équipes pluridisciplinaires d'évaluation, équipes de suivi de la scolarisation.

**Mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 dans l'Académie de Rennes**

La mise en œuvre effective de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées constitue un nouveau cadre institutionnel pour l'Académie de Rennes.

C'est en application de cette loi, que le Recteur d'Académie a signé en décembre 2005, à côté des préfets de chaque département breton et des présidents des conseils généraux concernés, les conventions constitutives des nouvelles maisons départementales des personnes handicapées, groupements d'intérêt publics placés auprès des conseils généraux.

Celles-ci reçoivent en compétence propre, l'établissement des projets personnels de scolarisation des enfants et des jeunes handicapés et décident des mesures de compensation et, le cas échéant de l'orientation vers les structures ou les établissements spécialisés.

De ce fait, les commissions de l'éducation spécialisée, CDES, CCSD et CCPE, disparaissent. Les moyens qu'y consacrait l'académie de Rennes, seront, dès la rentrée 2006, réinvestis au service du handicap à l'école. Chacun des quatre départements disposera alors d'un réseau d'enseignants référents pour les handicapés. Ces professeurs spécialisés seront chargés de la mise en œuvre des projets personnels de scolarisation établis par les commissions d'accès à l'autonomie (CDA), de leur suivi et de leur évaluation. Leur compétence couvrira l'ensemble des enseignements scolaires de l'école maternelle à la classe terminale de lycées.

Les inspecteurs d'académie reçoivent désormais la mission d'affecter les élèves conformément aux décisions de la CDA. Les élèves handicapés seront accueillis de droit en classe ordinaire, accompagnés le cas échéant sur décision d'un assistant de vie scolaire de l'éducation nationale et recevront en cas de besoin, des inspections académiques, les matériels pédagogiques adaptés nécessaires à la compensation de leur handicap. Ils pourront également être accueillis dans des structures spécialisées : classes d'intégration scolaires (CLIS) à l'école élémentaire, unités pédagogiques d'intégration au collège et en lycée. Ils pourront également être scolarisés dans les unités d'enseignement des établissements spécialisés auprès desquels l'académie met des personnels enseignants à disposition.

Nombre d'élèves handicapés accueillis et accompagnés

Année scolaire 2005-2006

	22	29	35	56	total académie
<b>1<sup>er</sup> degré</b>	89	72	243	72	476
<b>2<sup>nd</sup> degré</b>	26	23	39	17	105
<b>total</b>	115	95	282	89	581

**fiche 6** l'accueil des élèves handicapés [suite]

**Les Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) :  
zoom sur le second degré dans l'académie**

C'est dans la poursuite d'études à partir de la 6<sup>e</sup> que les élèves handicapés rencontrent en général le plus de difficultés. À partir de ce constat, l'académie de Rennes concentre ses efforts sur l'adaptation des structures au collège et au lycée, avec des capacités d'accueil en UPI en constante augmentation.

**Lycées**

Aux 4 unités pédagogiques d'intégration (UPI) existantes (LP Coëtlogon à Rennes, lycée St Vincent à Rennes, LP Jean-Moulin à St Brieuc, LGT Saint Paul à Vannes) s'ajouteront de nouvelles **UPI au lycée Louis Guilloux à Rennes dès la rentrée 2006**, puis au LP Jules Verne à Guingamp en 2007. D'autres projets sont en cours d'étude dans le Finistère et le Morbihan.

**Collèges**

L'académie compte actuellement 34 UPI dans les établissements publics et privés. **6 UPI supplémentaires** (dans le réseau public) sont en projet d'ouverture pour la rentrée 2006.

**Les unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans l'académie  
Année scolaire 2005-2006**

- **Côtes d'Armor**  
5 collèges publics ; 1 lycée professionnel public
- **Finistère**  
8 collèges publics et 2 privés
- **Ille et Vilaine**  
11 collèges publics et 2 privés ; 1 lycée professionnel public et 1 privé
- **Morbihan**  
3 collèges publics et 3 privés ; 1 lycée privé

**NB :** sur les 38 UPI que compte actuellement l'académie de Rennes, 34 accueillent des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives, les autres accueillent des déficients auditifs, des déficients visuels, des élèves atteints de déficience motrice ou de maladie.